

Objectif du contact tracing (ou traçage des contacts)

Le traçage des personnes-contacts d'un cas de SARS-CoV-2 vise à limiter au maximum la diffusion du virus à partir des nouveaux cas. Pour cela, on cherche à stopper prospectivement les chaînes de transmission par l'identification la plus rapide possible des personnes ayant eu un contact à risque avec le cas pour les isoler. On cherche aussi à détecter d'éventuels épisodes de cas groupés (ou clusters) en vue de leur investigation et leur contrôle.

Organisation du traçage des contacts

Cette stratégie repose sur une organisation en 3 niveaux mobilisant les professionnels de santé de médecine de ville et des établissements de santé, l'Assurance maladie et les agences régionales de santé (ARS) en lien avec les cellules régionales de Santé publique France.

1. Au premier niveau, le médecin prenant en charge le cas réalise le traçage des contacts vivant au même domicile que le cas, et informe le cas et ses contacts à risque « domiciliaires » des mesures d'isolement à mettre en place à la maison.
2. Le second niveau du traçage est réalisé par les agents des caisses primaires d'assurance maladie (Cpam). Ceux-ci complètent le traçage des contacts à risque au sein du foyer du cas si besoin, et réalisent en plus le traçage des contacts à risque qui ne vivent pas avec le cas (extra-domiciliaires).
3. Enfin, si le cas a fréquenté une collectivité particulière dans laquelle la survenue d'un cluster peut être crainte, l'information est transmise au niveau 3, l'ARS, pour que celle-ci mette en place les investigations nécessaires.

Rôle de Santé publique France

Les données recueillies par ces différents opérateurs dans le cadre des actions de traçage des contacts (base de données ContactCovid) permettent de suivre le fonctionnement du dispositif et de l'effet des mesures de freinage de l'épidémie mises en place.

Les indicateurs produits complètent les autres données de surveillance, et permettent également d'évaluer l'efficacité du dispositif.

[Contact-tracing \(santepubliquefrance.fr\)](https://www.santepubliquefrance.fr)